



Société Anonyme
DES

FONDERIES D'ANDENNE.

ANCIENNE MAISON

F. & A. MONCHEUR.



MÉDAILLE
A
L'EXPOSITION DE SYDNEY
1879.



Les lettres doivent être adressées
à M. le Directeur Gérant
des Fonderies d'Andenne.



Les réclamations qui ne seront pas faites huit jours après
remise de la facture ne seront plus admises.
Tous ne garantissons pas la présentation en temps utile
des effets qui auraient moins de quinze jours à courir.
Les paiements sont toujours exigibles à Andenne, nous ne serons pas
pas à ce égard quand nous faisons traite sur l'acheteur ou que nous recevons
des valeurs en paiement.
En cas de contestation, le tribunal de commerce de Tarnum est seul
compétent

Andenne, le 26 Octobre 1908

Monsieur Léon de Choueurs
Narbonne

Nous avons l'honneur de vous
faire parvenir sous ce pli la
situation de notre Société au
30 Septembre.
Veuillez recevoir Monsieur, nos
salutations distinguées.

L'AGENT COMPTABLE LE DIRECTEUR GÉRANT

Boimty *Jospigny*